

Régime de paiement de base

Campagne 2016

Transfert de Droits à Paiement de Base (DPB) intervenant au plus tard le 15 juin 2016 dans le cadre d'un héritage ou d'une donation

Clause

D

SECONDE VAGUE

à déposer à la DDT(M)
au plus tard
le 15 juin 2016

❖ EXPLOITATIONS CONCERNÉES PAR LE TRANSFERT DE DPB

	EXPLOITATION DU DÉFUNT OU DU DONATEUR	HÉRITIER(S) OU DONATAIRE(S)			
		n° 1	n° 2 (le cas échéant)	n° 3 (le cas échéant)	n° 4 (le cas échéant)
N° Pacage					
Nom et prénom ou raison sociale					

Les soussignés, désignés ci-dessus, déclarent que la cession de DPB détenus en propriété par le défunt ou le donateur est définitive et s'établit dans le cadre : (cochez la case correspondant à votre situation) :

- d'un héritage réglé par acte de partage en date du _____ à la suite du décès de _____
_____ survenu le _____
- d'une donation conclue le _____.

Ce contrat emporte cession définitive du cédant au(x) repreneur(s), qui l'accepte(nt), du nombre de DPB détenus en propriété par le cédant au 15 juin 2015 dont la répartition entre les repreneurs, le cas échéant (en cas d'héritage ou de donation si plusieurs repreneurs), est détaillée en annexe au verso de ce formulaire.

Les soussignés, désignés ci-dessus, certifient que les renseignements figurant dans le présent formulaire sont sincères et véritables, attestent avoir pris connaissance de la notice explicative jointe au présent formulaire et joignent les pièces justificatives correspondantes.

Fait en _____ exemplaires à _____

Le _____ 2 0 1 6

Signature de chacun des repreneurs

Le signataire est l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

LE CÉDANT (en cas de donation)

LE(S) REPRENEUR(S)

